4 SCoT de la Région Troyenne

CHIFFRES CLÉS

- **1** EPCI
- **42** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **150 000** habitants en 2013
- **66 988** emplois en 2013
- **483** km²
- **40** km² urbanisés

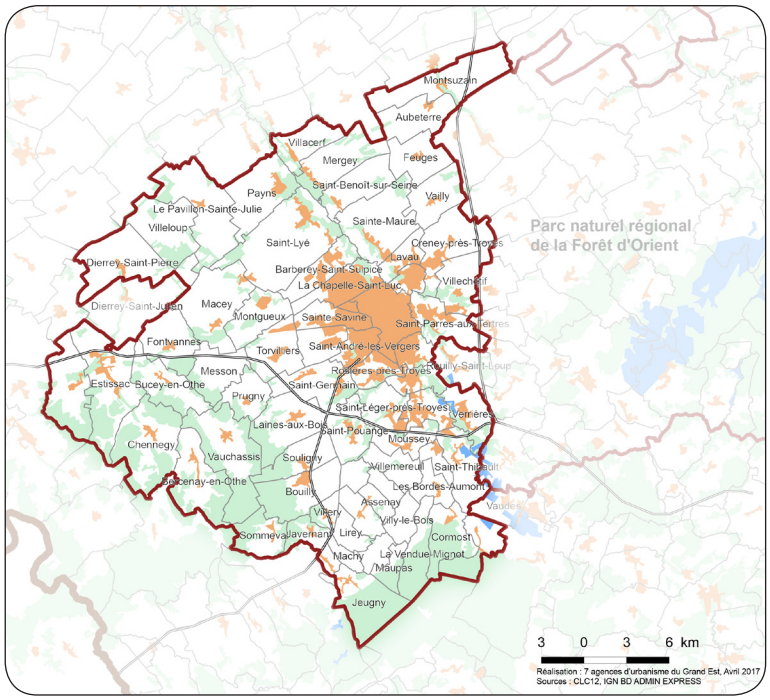

PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement sde la procédure :** SCoT Grenelle approuvé le 5 juillet 2011

- **Étapes de la vie du SCoT :** Révision prescrite le 14 décembre 2016
Schéma directeur approuvé le 20 avril 1999 -mise en révision le 4 mars 2008-arrêt le 25 février 2010 et approbation le 5 juillet 2011
Modifications du périmètre : 36 communes couvertes sur les 42 initiales depuis la loi ALUR en 2014 et évolution du périmètre à 71 (35 non couvertes)

- **Structure porteuse :** Syndicat DEPART (D'Etude de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne) depuis 1990

- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**

Elaboration :
- études confiées à l'AUDART (1,5 ETP)
- AEU confiée à un bureau d'études

Mise en œuvre :
- 1 poste de direction (1 ETP)
- convention de service partagé avec la communauté d'agglomération pour observatoire et SIG (60 à 80 jours annuels)

- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :**

- Accompagnement pour la mise en compatibilité des documents d'urbanisme
- Etudes et travaux d'approfondissement
- Observatoire du SCoT
- Réflexion InterSCoT engagée

- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2011-2020 (9 années)

ARMATURE URBAINE

> Ce que dit le PADD

- Structurer un ensemble territorial et urbain

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Renforcer l'armature territoriale en confortant le rôle de l'agglomération, de la seconde couronne et des communes de Saint-Lyé, Verrières et Charmont-sous-Barbuise*
- *Privilégier l'organisation du développement de l'habitat sur le pôle aggloméré et la seconde couronne à hauteur de 85%, puis dans les pôles secondaires / bourgs d'équilibre et les autres communes et rurales du territoire*
- *Structurer le développement urbain en lien avec la présence d'équipements et de services (donner la priorité à une offre d'équipements structurants ou à vocation intercommunale dans les pôles secondaires / bourgs d'équilibre)*

Armature territoriale
Cartographie schématique à vocation illustrative,
AUDART, 2011

DÉMOGRAPHIE

> Ce que dit le rapport de présentation

- Scénario de développement retenu « fil de l'eau » soit +0,3% / an (**+6355 personnes en 2020 soit 154 735 habitants**)

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Non traduit en prescritpion*

LOGEMENTS

> Ce que dit le rapport de présentation

- Scénario de développement retenu « fil de l'eau » soit +0,3% / an (+6355 personnes en 2020 soit 154 735 habitants) soit **1000 logements / an**

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Permettre la densité résidentielle définie pour chacune des 5 classes de communes*

Niveaux de l'armature urbaine	Densités (logements/ha) moyennes minimales	Objectifs de production de logements neufs (/an)
Communes d'agglomération (12)	20 à 100	727 (objectif PLH)
Communes de seconde couronne en continuité (6)	15 à 20	120
Autres communes de seconde couronne (2)	12 à 15	20
Pôles secondaires/bourgs d'équilibre (3)	12 à 18	45
Autres communes périurbaines ou rurales (21)	10 à 12	105

ÉCONOMIE

> Ce que dit le PADD

- Affirmer un projet de développement économique continu, soutenu et solidaire en poursuivant une structuration des espaces économiques en parcs d'activités hiérarchisés
- Définir l'armature territoriale à même de structurer l'offre commerciale
- Organiser les possibilités d'implantation des zones à vocation artisanale et/ou de services et/ou de commerces dans les territoires

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Conforter et valoriser le capital d'accueil économique existant en identifiant et affirmant dans le SCoT une hiérarchie des espaces à fonction économique, avec :*
  - *un arc de développement économique structurant*
  - *un ensemble de pôles économiques constitués à fonction structurante*
  - *les espaces à fonction économique intermédiaire ou locale*
- *Promouvoir et soutenir les objectifs de valorisation, de redynamisation et de reconversion économiques*
- *Structurer le pôle économique de Barberey-Saint-Sulpice/Saint-Lyé afin de permettre sa revalorisation dans le réseau d'espaces économiques structurants du territoire*
- *Identifier un secteur potentiel de développement économique à fonction intermédiaire sur le secteur de Lavau, Creney-près-Troyes, Sainte-Maure (potentiel 20 ha + 20 ha)*
- *Permettre le développement des fonctions économiques locales en privilégiant l'accueil des activités à l'intérieur des espaces existants (conditionnement des ouvertures à l'urbanisation au remplissage à au moins 80 % des zones existantes, limitation des ouvertures à 5 ha par commune à l'horizon 2020)*
- *DAC du DOO : 4 niveaux de fonction commerciale identifiés, ZACom délimitées pour les deux premiers niveaux, seuils de surface de vente et conditions d'implantation*

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Ce que dit le PADD

- Permettre et favoriser la solidarité entre les communes urbaines, périurbaines, rurales et leurs groupements, pour la mutualisation des équipements et des services et l'offre d'équipements structurants
- Soutenir les démarches collectives visant à l'amélioration des dessertes et des équipements de transports

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Prendre en compte les projets d'infrastructures envisagés ou à l'étude et inscrire les orientations du développement territorial en cohérence avec ces projets :*
  - *soutien aux réflexions et/ou actions en faveur du renforcement du réseau ferré*
  - *veille pour la réalisation d'une nouvelle connexion autoroutière dans le cadre du projet Troyes-Auxerre-Bourges*
  - *affirmation du rôle de la rocade*
  - *valorisation et promotion des équipements aéroportuaires à vocation d'affaire*
  - *etc.*

- *Santé : concentration des équipements dans l'agglomération (centre hospitalier, trois cliniques, centres spécialisés) mais sous-densité médicale sur le territoire du SCoT, émergence de pôles de santé en périurbain/rural*

- *Education : collèges et lycées d'enseignement général concentrés dans l'agglomération, 2 lycées agricoles dans le périurbain (Ste-Maure et St-Pouange), enseignement supérieur concentré dans l'agglomération à Troyes et Rosières-près-Troyes (centre universitaire, Université de Technologie de Troyes, école supérieur de commerce, institut universitaire des métiers et du patrimoine IUMP, institut de formation en soins infirmiers, Supinfo, école d'ingénieurs EPF, école spéciale des travaux publics ESTP…), plus de 10 000 étudiants*

- *Infrastructures : bon maillage autoroutier avec A5 et A26, rocade de contournement de l'agglomération bouclée, 1 ligne ferrée non électrifiée (projet d'électrification), gare de Troyes, un aérodrome à vocation d'affaire (Troyes Barberey)*

- *Tourisme : musées, théâtres, salles de spectacles, cinémas sont concentrés à Troyes, maison du patrimoine à St-Julien-les-Villas dans l'agglomération, médiathèque de Troyes et réseau des bibliothèques de l'agglo, centres culturels sur les communes périphériques (St Germain, La Chapelle-St-Luc, St Parres-aux-Tertres)*

Deux tourismes qui se côtoient : tourisme patrimonial et culturel pour le centre historique (Bouchon de Champagne) et tourisme commercial pour les magasins d'usines (2 pôles : St Julien-les-Villas et Pont-Ste-Marie)

- *Loisir, sport : localisation privilégiée des équipements le long de la vallée de la Seine pour les loisirs, une patinoire à Troyes, 3 piscines dans l'agglo, stade de l'Aube et centre sportif de l'Aube à Troyes*

FONCIER

> Ce que dit le PADD

- Organiser un développement spatial stratégique de l'urbanisation en surface et en volume

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Définir des surfaces de zones à urbaniser adaptées et/ou introduire une priorisation dans l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser afin de respecter le potentiel d'ouverture à l'urbanisation à l'horizon 2020 défini pour chacune des 5 classes de communes (enveloppes foncières en ha)*

	Consommation foncière actuelle (nb ha/an)	**Consommation foncière projetée (nb ha/an)**	**Potentiel foncier existant (friches, dents creuses, renouvellement urbain ...)**
Habitat	38 ha/an pour 539 logements/an sur la période 1999-2006	50 ha/an pour 1023 logements/an sur la période 2011-2020	Non déterminé
Économie	Faible taux d'évolution (2104 ha de foncier dédié)	180	1 247 (taux d'ocupation des zones en 2010 : 41%)
Total	-	**230**	**1 247**

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Ce que dit le PADD

- Envisager les moyens d'une stratégie de régulation des atteintes induites par les déplacements
- Soutenir les démarches collectives visant à l'amélioration des dessertes et des équipements de transports

> Orientations/Objectifs du DOO

• *Améliorer la maîtrise des déplacements en rapprochant les lieux de vie, en favorisant les proximités :*

- *principe de renforcement de la desserte par les transports collectifs des communes de seconde couronne*
- *principe de connexion à plus ou moins long terme des pôles secondaires / bourgs d'équilibre de Saint-Lyé et Verrières*
- *desserte progressive par le réseau de transports en commun urbains des espaces faisant l'objet d'une certaine densité de projet, etc.*

• *Permettre la diversification des modes de déplacements et développer les conditions de la multimodalité :*

- *valoriser l'offre de transports en commun urbains*
- *rechercher l'économie et la mutualisation des déplacements*
- *envisager la faisabilité de réalisation de parc relais*
- *soutenir le projet d'organisation du pôle d'échanges de la gare de Troyes*
- *favoriser les modes doux (continuité des itinéraires, …)*

TRAME VERTE ET BLEUE

> Ce que dit le PADD

- Affirmer la structuration et la hiérarchisation des continuités naturelles et écologiques du territoire

> Orientations/Objectifs du DOO

• *Affirmer et asseoir le rôle de la vallée de la Seine comme corridor naturel et écologique majeur et axe de développement stratégique pour le sport, les loisirs, l'accès à la nature, l'éducation à l'environnement, la santé publique*

• *Identifier et protéger les continuités naturelles et écologiques structurantes du territoire nécessaires au maintien de la biodiversité*

- *conduire une étude fine sur la TVB (mise en œuvre)*
- *protéger les principaux corridors*
- *minimiser les fragmentations*
- *etc.*

• *Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT : 2 études trame verte et bleue ont été réalisées :*

- *TVB à l'échelle du SCoT*
- *TVB urbaine à l'échelle de l'agglomération*

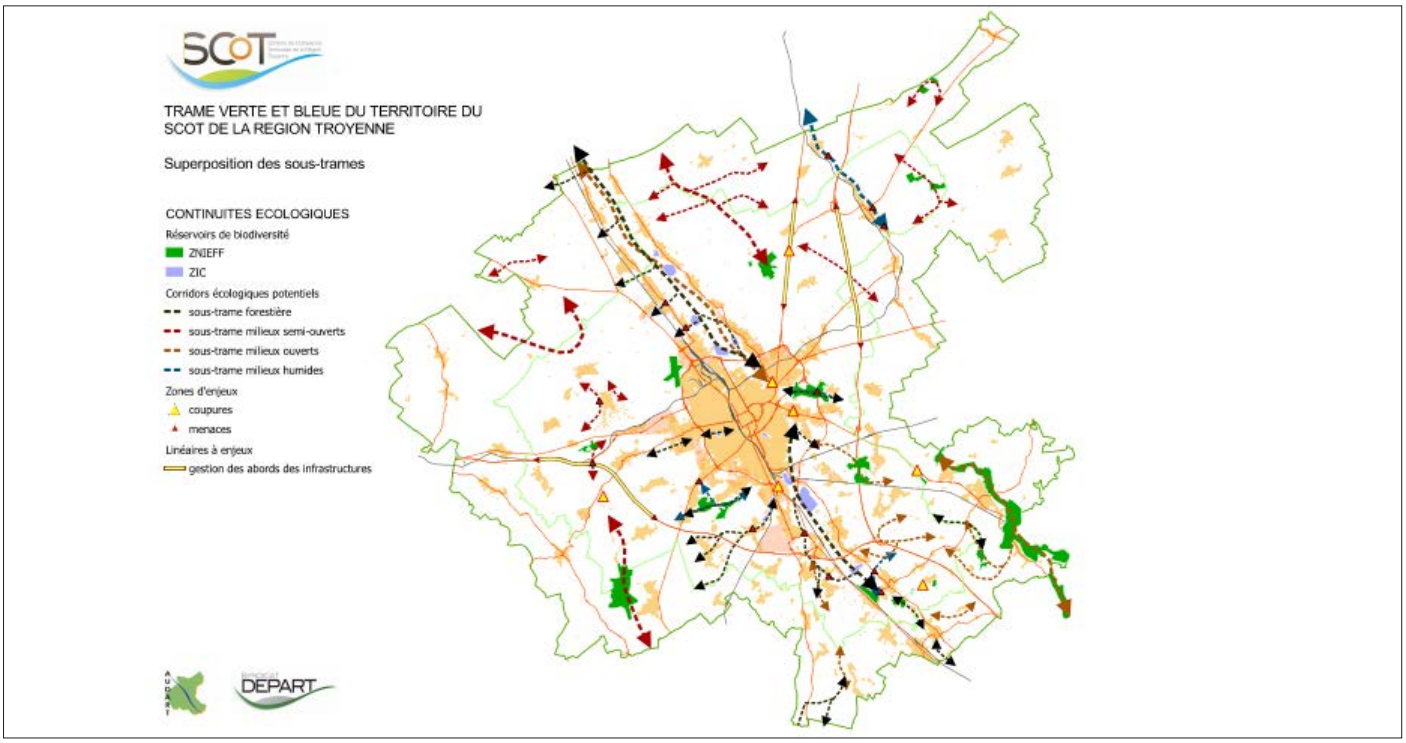

CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Ce que dit le PADD

- Soutenir les communes dans l'implantation d'énergies renouvelables, des habitats et/ou équipements répondant à des labels de qualité environnementale ou de performance énergétique

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Veiller à la qualité environnementale dans les projets, au développement des énergies renouvelables, à la performance énergétique des réalisations (intégrer des principes d'aménagement durable dans les documents d'urbanisme communaux, permettre la diversification des modes de production d'énergie, mettre en réflexion un plan climat territorial)*
- *Structurer la distribution des énergies renouvelables et des moyens de régulation (éolien en plaine agricole, énergie solaire sur l'ensemble du territoire, réseaux de chaleur sur l'agglomération,…)*
- *Favoriser la prévention des nuisances, notamment sonores*
- *Prévoir la mise en place d'outils de mesure et/ou de suivi des émissions et de la qualité de l'air*
- *Intégrer un principe de précaution face aux potentielles évolutions climatiques*

RISQUES

> Ce que dit le PADD

- Reconnaitre et préserver la ressource en eau, ainsi que les zones humides

> Orientations/Objectifs du DOO

- *Préserver les milieux naturels du corridor de la vallée de la Seine tels que les boisements alluviaux, les prairies, les zones humides*
- *Prévenir les risques naturels d'inondation par l'application du PPRI de l'agglomération troyenne, par la limitation de l'imperméabilisation des sols dans tout projet d'aménagement*
- *Favoriser la prise en compte des risques technologiques et des risques naturels en intégrant les informations ou dispositions relatives à la protection des biens et des populations dans les documents d'urbanisme communaux*
- *Mettre l'eau au cœur des préoccupations d'aménagement du territoire (préservation durable de la ressource, protection des bassins d'alimentation des captages d'eau potable, valorisation de la présence de l'eau dans les projets, favoriser la gestion différenciée, etc.)*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Réunion InterSCoT de la Région Troyenne et du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
9 mars 2017

Quels sont les points forts de votre SCOT ?

- *Une habitude de travail en commun permettant de réfléchir à l'échelle du bassin de vie et de mettre en débat des questions d'intérêt commun sur le développement économique, la prise en compte des continuités naturelles*
- *Une meilleure maîtrise de la consommation d'espace*
- *La question de la modération des consommations foncières a donné lieu dans les deux SCoT à un vaste travail d'analyse des capacités théoriques d'urbanisation. La présentation des résultats et la définition de critères pour encadrer les espaces potentiellement ouverts à l'urbanisation en fonction de l'armature urbaine ont donné lieu à des discussions difficiles mais le constat est aujourd'hui positif dans les deux territoires :*

  - il y a eu une forte évolution des mentalités pour plus de réalisme dans les objectifs de consommation d'espace et d'acceptation des logiques d'échelonnement dans le temps,

  - il y a moins de débat sur la nécessité de définir les enveloppes foncières au plus juste en fonction de la réalité des besoins même s'il est difficile d'apprécier les attentes de la population. Les habitants ont évolué dans leurs demandes et les grandes parcelles ne sont plus la norme, mais la question se pose pour les communes des équilibres à préserver au niveau des relations de voisinage et de l'environnement (paysages, éléments de végétalisation).

  Aujourd'hui, les objectifs de consommation définis par les communes dans le cadre des PLU sont plus pertinents. Cette prise de conscience a également été favorisée par le contexte économique (crise de 2008) et par les réformes territoriales car la vision intercommunale favorise la cohérence des choix. De fait, les révisions de POS en PLU ou de PLU sont très souvent l'occasion de déclasser des surfaces constructibles et de redonner à l'agriculture.

  L'enjeu aujourd'hui porte plutôt sur les questions de maîtrise du foncier et de définition d'une politique de valorisation des dents creuses et plus encore des friches. Le développement de la couverture en documents d'urbanisme est un levier mis en avant pour permettre l'utilisation du droit de préemption urbain, notamment sur le territoire du PNRFO.
- *Le travail à mener dans le cadre de la mise en œuvre des SCoT est stratégique. Les SCoT ont un rôle central à jouer en termes de conseil auprès des élus, des habitants et de l'ensemble des acteurs (bureaux d'études, constructeurs, …). En tant que colonne vertébrale des PLU, il y a nécessité pour le SCoT :*

  - d'un accompagnement permanent des communes

  -d'amener les habitants à percevoir les enjeux de qualité comme n'étant pas le résultat d'une contrainte

Jean-Pierre ABEL souligne que le Syndicat DEPART a produit un guide des paysages à l'intention des communes suite à l'approbation du SCoT.

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- *Sur la thématique des mobilités et du tourisme, les SCoT ont montré leurs limites pour plusieurs raisons :*

  - des périmètres trop restreints pour pouvoir aborder les questions dans leur globalité (logiques d'axes) et définir les maillages et connexions nécessaires. Le développement des itinéraires cyclables, des solutions de covoiturage et d'autopartage ou encore de l'électrification du parc automobile nécessite des actions coordonnées à mettre en place sur des territoires suffisamment importants

  - la difficulté jusqu'à aujourd'hui à réunir tous les acteurs et notamment les autorités compétentes en matière d'organisation des transports et de la mobilité

- *Le SRADDET a donc un rôle important à jouer sur la question des mobilités (y compris numériques) tant au sein de la Région Grand Est et de ses sous-ensembles que vers les régions voisines (ex : liens avec l'Ile-de-France).* ***L'articulation des mobilités régionales et des mobilités locales constitue un enjeu majeur pour les SCoT.***
- *Le développement du tourisme est également un enjeu et tous les territoires gagneraient à pouvoir s'inscrire dans une grande stratégie touristique tirant parti des atouts de la région (ex : 6 parcs naturels régionaux, grands lacs, parcs d'attraction, patrimoine architectural, musées, …).*
- *Les questions des transitions écologiques et de la gestion des risques (ex : vallée de la Seine et inondation) sont également un axe de réflexion sur lequel le SRADDET peut apporter un éclairage commun aux SCoT.*

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Le SCoT d'identifie-t-il des problématiques et des enjeux partagés par d'autres SCoT ? Lesquels ?

- *Jean-Pierre Abel et Christian Branle soulignent que les deux SCoT ont bénéficié d'un socle d'études commun réalisé par l'Agence d'urbanisme (AUDART). Il y a eu ensuite dissociation des procédures pour des questions de calendrier mais les objectifs étaient de poursuivre une réflexion commune dans le cadre d'un interSCoT. Finalement, la démarche actuellement engagée par les deux territoires pour construire un SCoT élargi à travers un portage par un seul syndicat mixte est un aboutissement (fusion des deux SCoT via révision du SCoT de la région troyenne).*
- *Le département de l'Aube est très atypique puisqu'il ne comporte qu'une seule ville centre mais l'élargissement du périmètre du SCoT à un large territoire rural selon une dynamique également constatée sur les autres territoires posera de manière plus forte la question des liens urbain-rural et des complémentarités entre territoires.*
- *La question des continuités écologiques, des mobilités et du tourisme sont des thématiques partagées. Ainsi, la question de la valorisation touristique des grands lacs de Champagne se pose de manière concrète avec le Lac du Der voisin (Marne et Haute-Marne).*

Le contenu du SCoT fait-il ressortir des territoires pertinents porteurs d'enjeux régionaux partagés (logiques d'axes, de bassin de vie, ...) ?

- *L'évolution des périmètres des intercommunalités apportera une vision plus globale des questions d'aménagement et plus de liens entre les territoires qu'ils soient géographiques ou thématiques. La constitution d'un pôle métropolitain Troyes, Chaumont, Sens permettra d'aborder des préoccupations communes en matière de développement économique, d'enseignement supérieur et de mobilité notamment l'enjeu de la modernisation de la voie ferrée Paris-Mulhouse.*
- *Les attentes portent aussi sur la définition d'un maillage du territoire mettant en connexion agglomérations, ville moyennes, bourgs et villages dépassant les seules logiques de métropolisation.*

Synthèse réalisée par :
L'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne, 13 rue des Augustins - CS 60013 - 51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE cedex
Tél. : 03 26 64 60 98 - Fax : 03 26 65 96 71
Mars 2017

Cartographies : Claudie LEITZ - Patrick DAL CIN

Analyse et rédaction : Jean-Marc CHONÉ avec l'appui de Claudie LEITZ du Syndicat DEPART
jm.chone@audc51.org - 03 26 64 78 56

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.